



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0153

**Mise à disposition du 11 Place Charles
et Albert Roussel – Ancienne Chambre
de Commerce et d'Industrie**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la décision DFCPAJI_D2026_0152 relative à la tarification des locaux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ;

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant la démarche de la société SAS Ecole supérieure de Commun, qui a émis le souhait de disposer des locaux au sein de la Chambre du Commerce et de l'Industrie afin de réaliser un tournage étudiant ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention tripartite avec :

- : **L'Ecole supérieur de communication, publicité et marketing de Lille**, dont le siège est situé 239 rue du Jardin de Plantes à Lille (59000), immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 524 018 678, représentée par son Directeur Campus, Monsieur Pascal TOTH
- : **La société « COM PLURIELLE »**, dont le siège est situé 2T rue Kleber à La Madeleine (59110), dont le n° Siret est le n°922 529 508 00017, représentée par Madame Sophie LUSSIEZ, Dirigeant de la société

Pour la mise à disposition d'une partie des locaux de l'immeuble communal sis 11 Place Charles et Albert Roussel à Tourcoing, pour la période du 10 au 11 juin 2026 (inclus).

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société « COM PLURIELLE » son droit d'occupation d'un montant de 500€ (cinq cent euros) comprenant le coût des fluides.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUIN 2026**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **15 JUIN 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_153 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 15/06/2026
Objet : Décision mise à disposition - 11 Place Charles et Albert Roussel - tournage étudiant

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 15/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_0153 = Mise _ disposition = Tournage _tudiant = CCI.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260615-DAJI_D2026_153-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/06/2026

